



<https://www.jschweitzer.fr/associations-sociétés/opération-1-000-clubs-jeunes/>

Opération " 1.000 Clubs Jeunes "

Au départ, une idée et un concours.



En 1967, M. Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports, lance une compétition sur la conception et la réalisation, en grande série, d'unités préfabriquées « Clubs de Jeunes ».

Une cinquantaine de sociétés proposent un modèle. Des contraintes précises leur ont été imposées : « Que le local soit de conception simple et originale, il doit pouvoir être monté par les jeunes eux-mêmes, à partir d'une notice explicative ».

Le Club doit présenter une souplesse d'utilisation, aussi bien dans le cloisonnement intérieur mobile, que dans la surface totale qui doit pouvoir être agrandie par la suite. Ces bâtiments comprendront, à l'origine, une grande salle de réunion, et 4 autres salles plus petites, servant d'ateliers et de rangement, et pouvant être facilement modifiées par les usagers (environ 150 m²).

Dès le mois de juin, la commission de jugement fait son choix et M. Missoffe fait savoir à 2 des sociétés en compétition qu'elles ont désormais chacune à faire face à une commande respective de 500 clubs, étalée sur 4 ans. On apprend d'autre part que les premiers de ces clubs doivent ouvrir leurs portes en décembre.

Comment ces 1.000 clubs allaient être répartis ?

Ces locaux-clubs seront réservés « en priorité aux collectivités publiques ou associations agréées, qui auraient besoin, d'être aidées financièrement pour se rendre acquéreur d'un local. Il est précisé que ces associations doivent avoir une activité en faveur des jeunes et notamment de ceux dits « inorganisés ».

Bien entendu, il faut tout de même que les ressources soient suffisantes pour garantir un bon fonctionnement de ces clubs. Le second critère auquel on accorde une importance toute particulière, est relatif à la condition de vie des jeunes pour lesquels un club est souhaité. Il est précisé que le club sera destiné à un groupe de jeunes déjà constitué dont la cohésion et le dynamisme se sont manifestés et qui sont reconnus par la Municipalité. Le club devra assurer à la fois le montage du local et le fonctionnement du club. Renseignements à fournir à la Direction Départementale de la Jeunesse et de Sports : étude d'implantation du club, engagement de fournir le terrain, d'assurer la construction

et de veiller au bon fonctionnement du club, justification de la demande, projet de structure d'animation et de fonctionnement du club à la charge de l'organisme bénéficiaire.

Evidemment, en tant que maire adjoint à la Jeunesse et aux Sports, je n'ai pas manqué de « sauter sur cette occasion », et j'ai réussi à convaincre le maire M. Terré, puis, avec difficulté le Conseil municipal, d'en commander 3, pour les jeunes inorganisés qui habitent assez loin de la Maison des Jeunes et de la Culture de l'avenue du 1er Mai.

Par délibération du 6 octobre 1967, le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'un premier bâtiment préfabriqué dans le cadre de l'opération « 1.000 Clubs de Jeunes ».

Le 30 janvier 1968, le Ministère de la Jeunesse et des Sports donne son accord sur les propositions régionales qui lui ont été soumises, lesquelles prévoyaient l'attribution de 4 locaux en 1968, dont 2 au bénéfice de la ville de Troyes, 1 pour la Chapelle-Saint-Luc, et 1 pour Saint-André-les-Vergers.

L'Aube est alors le seul département du ressort de l'Académie de Reims à recevoir une attribution.

Le ministère Jeunesse et sport ayant retenu le département du Val-d'Oise comme département pilote de cette opération « 1.000 clubs de jeunes », à la veille de recevoir ceux de Troyes, il était intéressant de se rendre sur place pour voir les locaux et connaître la manière dont le fonctionnement était conçu. C'est ainsi que le 13 mars 1968, je suis parti avec Lucien Pinet maire de La Chapelle-Saint-Luc (qui était intéressé par ce projet), et accompagnés par M. Picot directeur départemental du service des sports et 2 de ses collaborateurs, MM. Nougué et Daunay, ainsi que la presse auboise, pour voir les réalisations d'Ermont et de Franconville, à titre expérimental.

Dans l'Est-Eclair du 15 mars, le journaliste écrit : « Le petit groupe de visiteurs a été accueilli par M. Teillet, inspecteur chargé d'animation, qui s'occupe avec un dynamisme et une foi dignes d'éloges de la zone dite expérimentale. A la suite du concours lancé par le Ministère, 5 modèles furent sélectionnés et présentés réellement sur le terrain : 3 sur le territoire d'Ermont, 2 sur celui de Franconville... Les visiteurs se sont plus particulièrement intéressés aux réalisations « Seal » et « BSM », qu'ils vont recevoir en dotation. Le premier sera attribué à la Ville de Troyes, pour être implanté Bd Blanqui. Ce petit bâtiment présente une très grande salle centrale, avec larges baies vitrées, sur lesquelles se greffent 4 ateliers à utilisations diverses. Un bar sans alcool agrémenté un angle de la grande salle, une cheminée de style ultra moderne « meuble » un autre angle. Sanitaires, éclairage, chauffage contribuent au confort de l'ensemble. C'est durant la visite du club de type « Diamant » que chacun apprécia l'originalité d'aménagement intérieur. Apparemment plus spacieux, bénéficiant d'un hall d'entrée et de salles hexagonales, avec possibilité éventuelle d'extension. C'est donc le choix BSM qui remporta tous les suffrages. Les visiteurs aubois ont donc confirmé ce choix au Ministère. Ce modèle sera attribué à la ville de Troyes pour son club des Chartreux et aux municipalités de St-André-les-Vergers et de la Chapelle-St-Luc... Le bois, très utilisé dans l'ensemble du local, l'éclairage par spots et diffuseurs, tout concourt à créer une ambiance chaude et agréable... C'est pleinement satisfait que chacun reprit la route de Troyes, rassuré, si besoin était, et surtout heureux de constater que l'expérience s'annonce très fructueuse ».

Le vendredi 3 mai 1968, j'organise, avec le service départemental de la Jeunesse et des Sports une importante réunion publique à l'Hôtel de Ville de Troyes, qui concerne les parents, les responsables de mouvements de jeunesse, les jeunes évidemment, car l'implantation de ces clubs de jeunes

devaient apporter quelque chose de très positif dans l'occupation de leurs loisirs. De nombreux animateurs d'associations et de mouvements de jeunesse répondirent à l'invitation. Il faut savoir qu'il existe en France à cette époque, plus de 80 % de jeunes inorganisés, et plus grave encore, d'inoccupés !

Je rappelle à cette réunion que les usagers de ces locaux-clubs auront la liberté totale du choix de leurs activités. Aucune orientation ne sera imposée et les jeunes devront se sentir chez eux. Je fais appel aux bonnes volontés pour constituer les embryons d'associations de gestion de ces clubs.

Le 17 mai 1968, le Conseil Municipal, après quelques réticences de 2 conseillers municipaux, approuve un rapport indiquant que le premier bâtiment sera implanté sur le terrain situé à l'angle du boulevard Blanqui (à proximité du lavoir) et de la rue des Marots, et le second le serait sur la place Romain-Rolland, dans le quartier des Chartreux, non loin du gymnase. En effet, l'attribution du second club est subordonnée à l'acceptation par la Ville des engagements concernant notamment, la prise en charge des fondations et branchements, de l'équipement mobilier, et d'adurer d'une façon générale les charges de fonctionnement.

Je précise au Conseil qu'une association gestionnaire sera appelée à assurer le fonctionnement et l'animation de ce club. Elle le sera par les personnes du quartier qui voudront bien accepter cette charge, et que 2 instituteurs de ces quartiers en ont accepté le principe. Le Ministère demande également qu'il y ait au moins 2/3 des membres du Comité de gestion qui aient moins de 25 ans. Le Docteur Delhalle, reconnaît que « ces Clubs de Jeunes nous manquent et sont absolument indispensables », mais il demande, puisque la ville devra financer la gestion, quelle sera la représentation de la Ville dans l'Association gestionnaire. Je confirme que la Ville pourra avoir autant de postes qu'elle le désire, et que les animateurs de ces clubs seront fournis par « Jeunesse et Sport », avec une subvention de 50 % du Conseil Général (déjà votée), et que le versement des autres 50 % seront proposés au S.I.V.O.M.

Les implantations ont été réussies, et les Jeunes, aidés des services municipaux, ont consacré des milliers d'heures au montage et à la décoration de chaque local club.

=====